



1. URBANISME (THIERRY AMY)

Projet MétamorphHouse

En date du 5 mars 2018, notre Commune était officiellement sélectionnée par le Service du Développement Territorial du canton de Vaud (SDT) pour devenir l'une des communes pilotes de l'étude-test MétamorphHouse.

Pour rappel, le projet MétamorphHouse vise :

- à mettre en avant les avantages liés à une densification douce en vue de créer des logements supplémentaires ;
- à favoriser, autant que possible, la mixité générationnelle ;
- à requalifier les quartiers des années 1960-1970, tout en développant des services de proximité et en optimisant les équipements, infrastructures et services à disposition. L'objectif final est bien entendu de contribuer à réduire le mitage du territoire.

Le projet MétamorphHouse a connu un franc succès dans notre Commune. Nous avons pu enregistrer 39 inscriptions suite à la séance de présentation qui a eu lieu ce printemps.

Durant l'été, les entretiens se sont déroulés avec les propriétaires concernés. 35 ménages ont été sélectionnés. 19 ménages participent à la première session des entretiens et 15 seront contactés cet hiver pour la deuxième session.

Selon les dires de Mme Mariette Beyeler, architecte responsable pour le compte du SDT de la conduite de ce projet, les propriétaires rencontrés témoignent de l'enthousiasme à la fois pour la démarche et pour l'idée de la densification douce. Les premiers entretiens ont permis de relever la situation d'habitation, les visions des propriétaires ainsi que les documents nécessaires à l'analyse.

La tâche du SDT consiste maintenant à calculer les droits à bâtir disponibles avec l'aide de notre Service technique avant de pouvoir élaborer des propositions sur l'utilisation des réserves. Nous ne manquerons pas de tenir informé le Conseil communal de l'évolution de ce projet qui, pour rappel, devra être mené à son terme d'ici le début du printemps prochain. Il est intéressant de relever que cette étude-test MétamorphHouse, qui s'inscrit dans le processus de révision de notre Plan Général d'Affectation, nous donne des informations utiles et nous permet d'obtenir une vision spécifique sur les zones à bâtir à faible densité dans notre Commune. Les enseignements tirés de cette étude serviront à l'établissement de la vision stratégique communale en matière d'aménagement du territoire qui devrait être établie d'ici la fin de l'année 2018.



Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

Le processus de révision de notre Plan Général d'Affectation va bon train. Les premiers entretiens avec les mandataires en charge de cette démarche sont en cours. Un important travail d'étude et d'analyse portant sur divers paramètres à la fois socio-économiques, urbanistiques, environnementaux et liés au développement durable, ainsi que sur la mobilité, a d'ores et déjà été effectué.

Une ébauche de la vision stratégique communale a été établie, sur laquelle la Municipalité doit encore se déterminer. Une fois qu'elle l'aura fait, cette ébauche sera soumise au SDT pour obtenir son retour sur la faisabilité de l'approche adoptée ainsi que des développements envisagés. La Municipalité arrêtera ensuite un premier projet de vision stratégique communale qui fera l'objet d'une large consultation auprès de la population et des milieux concernés dans le cadre d'un processus participatif mené par les mandataires de la Commune en collaboration avec la Municipalité.

Les membres du Conseil communal seront appelés à y participer. Des communications dans ce sens seront publiées le moment venu pour rassembler les citoyennes et citoyens intéressés. Des invitations seront adressées à des personnes spécifiquement identifiées.

Les enseignements tirés de ce processus participatif permettront d'élaborer une synthèse de laquelle découlera la stratégie communale en matière d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années conformément à ce qui est exigé par la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Une fois la stratégie communale arrêtée, la deuxième phase de révision de notre Plan Général d'Affectation, soit les aspects techniques et réglementaires, pourra débuter. Ce processus devrait, selon les prévisions, durer entre 12 et 24 mois.

Projet de Plan Général d'Affectation intercommunal avec Bretigny-sur-Morrens

En parallèle aux travaux réalisés dans le cadre de la révision de son Plan Général d'Affectation, la Municipalité poursuit son dialogue avec celle de la commune de Bretigny-sur-Morrens afin d'étudier la faisabilité d'un plan d'affectation intercommunal, tout en identifiant les avantages et les inconvénients de part et d'autre. Actuellement, les deux communes travaillent sur l'identification des enjeux majeurs propres à chacune. Ce travail est effectué en étroite collaboration avec le mandataire GEA, urbaniste conseil, qui se trouve être également l'un des mandataires de la commune de Cugy pour mener à bien la révision de son Plan Général d'Affectation.

Des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants des deux Communes afin de coordonner le travail effectué. L'un des principaux objectifs est de déterminer le potentiel d'échange bénéfique au développement commun des deux Communes en ce qui concerne les surfaces d'assolement. Dans ce cadre, il s'agira de définir un protocole « aménagement du territoire » sur les enjeux majeurs et d'aboutir à un concept de base. Ce concept de base devra ensuite être validé par les deux Municipalités puis rapidement suivi par une rencontre avec le Service du Développement Territorial en vue de déterminer quel serait l'instrument le plus adapté pour conduire un tel processus.

Les Conseils général et communal de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy seront ensuite dûment informés des résultats de cette démarche et de la procédure qui pourrait être suivie à cet effet. Un préavis d'intention pourrait être soumis aux Conseils selon les circonstances.



Si le processus devait aller de l'avant, une Commission dite d'aménagement du territoire spécifiquement dédiée à cette problématique sera constituée entre des représentants de la Commune de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy. Dans un tel contexte, la révision des plans généraux d'affectation de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy serait menée conjointement en vue de tirer le maximum de synergie de ce processus ainsi que de réduire les coûts.

2. TRANSPORTS (THIERRY AMY)

Prolongement de la ligne TL 54 via Morrens

Lors de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communal de Morrens accordait à la Municipalité le crédit d'investissement demandé pour la réalisation des aménagements nécessaires au passage de la ligne TL 54 au centre de Morrens. Un référendum a été lancé contre cette décision du Conseil communal. Il a finalement abouti et a donné lieu à un vote populaire en date du 15 juillet 2018. Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la population a approuvé ce projet et confirmé la décision du Conseil communal accordant le crédit précité et levant les oppositions au projet.

Dans l'intervalle, le 2 juillet 2018, le Conseil d'administration des TL, sous réserve toutefois de refus du référendum à Morrens le 15 juillet 2018, validait le prolongement de la ligne TL 54, de même que le financement des infrastructures permettant l'aménagement des arrêts et des carrefours à feux ainsi que des infrastructures radio nécessaires à la mise en œuvre de cette ligne.

Cependant, comme Morrens nous y a malheureusement habitué ces dernières années, aucun projet ne peut aboutir sans que toutes les voies légales n'aient été au préalable épuisées. C'est ainsi que deux recours ont été déposés contre le référendum organisé par la commune de Morrens le 15 juillet 2018 : un premier recours à la Préfecture du District du Gros-de-Vaud à Echallens sur les arguments de la Municipalité contenus dans l'enveloppe de vote et un second recours sur les modalités de la votation communale du 15 juillet 2018 et sur son dépouillement.

Toutes ces procédures sont actuellement pendantes. Ceci a pour conséquence qu'aujourd'hui se pose la question de la mise en service comme prévu le 9 décembre 2018 ou non de la ligne TL 54, prolongée via Morrens jusqu'au Grand-Mont. Tout laisse à penser qu'un report sera décidé ; mais quand et à quelles conditions le maintien d'un service de transport public efficace entre Morrens et Cugy, respectivement Cheseaux-sur-Lausanne, sera assuré demeurent des questions ouvertes. Un complément d'information vous sera communiqué dès que la Municipalité en saura plus sur le déroulement des événements à Morrens.

Amélioration de l'offre de bus TL « Pyjama »

Suite à une récente décision du Conseil d'administration des TL, dès la nuit du 14 au 15 décembre 2018, l'offre TL « Pyjama » sera améliorée.

La nouvelle ligne N1 qui desservira notre Commune depuis l'arrêt Saint-François nord à Lausanne adoptera un nouveau circuit (plus court) et un plan horaire fixe avec des départs à 1h30, 3h00 et 4h30 du matin.

Cette amélioration de l'offre de transport des TL présentera également l'avantage que la surtaxe de CHF 4.– actuellement prélevée pour ce service ne sera plus perçue. Elle ne coûtera enfin rien de plus à



notre Commune en tant que composante du réseau régional ouest, dans la mesure où l'indemnité annuelle versée au réseau régional est augmentée et une part directement imputée sur la ligne régionale TL 60.

3. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Conseil intercommunal de l'ASICE

La séance du Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs consacrée à la présentation du budget 2019 a eu lieu cette semaine, le mardi 25 septembre. Il en ressort que le budget 2019 proposé et accepté est légèrement inférieur à celui de l'année en cours et se monte à CHF 4'787.37 par élève.

Effectifs scolaires

L'ASICE s'est dotée d'un site Internet qui est opérationnel depuis le mois d'août 2018, dont l'adresse est www.asice.ch. Vous pouvez désormais, tout comme la population, atteindre plus aisément les aspects liés aux tâches dévolues à l'ASICE qui sont principalement : les transports scolaires, les cantines, les devoirs surveillés ainsi que la bibliothèque scolaire et intercommunale. Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) dorénavant en ligne et ce site permettra aussi d'adresser les documents utiles aux Conseillers intercommunaux par voie électronique.

Collège de la Combe - Aménagements complémentaires

Les aménagements nécessaires pour créer une classe supplémentaire et pour maximiser l'utilisation de ce collège ont été réalisés cet été. Ils donnent entière satisfaction aux divers professionnels, enseignants, direction, administration de notre établissement scolaire.

4. AFFAIRES PARASCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Accueil parascolaire

Conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil parascolaire Primaire (EIAP) a présenté le nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif parascolaire primaire. Le projet soumis en mai dernier à consultation a été retravaillé en intégrant un certain nombre de remarques.

L'entrée en vigueur des nouvelles normes est prévue en janvier 2019. Ce nouveau cadre peut être consulté à l'adresse : www.ucv.ch → *Thèmes* → *Accueil de jour – Parascolaire* → *Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP)*.

5. DOMAINES ET FORÊTS (ROLAND KARLEN)

Parc naturel périurbain du Jorat - Repositionnement du périmètre et statut de Cugy

Comme vous l'avez lu dans la presse, les cinq communes concernées territorialement par le périmètre du projet de Parc naturel périurbain (PNP) du Jorat ont été invitées à se positionner quant à la proposition de périmètre et de contenu de l'avant-projet du plan d'affectation intercommunal.



A ce titre, la Municipalité de Froideville s'est déclarée opposée au projet de la zone centrale et de transition sur son territoire, avec comme argument qu'elle se refuse à mettre en réserve des parcelles forestières sur son territoire qui fournissent des bois de qualité et, de surcroît, exploitables dans d'excellentes conditions. Les Municipalité de Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres émettent quant à elles des réserves et demandent des adaptations sur les deux zones concernées.

Seules les communes de Lausanne et Jorat-Menthue sont favorables aux propositions de l'équipe de pilotage du projet. Compte-tenu de ces prises de position, la direction du PNP va donc devoir établir une nouvelle proposition de périmètre qu'elle espère présenter lors de la prochaine assemblée générale de décembre prochain.

La Municipalité constate que notre Commune ne fait manifestement plus partie du territoire concerné par le projet de PNP du Jorat ; ni par la zone centrale, ni par la zone de transition, ceci selon la carte publiée dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2018 de l'association en charge du projet « Jorat, une terre à vivre au quotidien ».

Au vu de cette situation, la Municipalité a adressé un courrier à la direction du PNP demandant à être officiellement informée du statut de Cugy dans ce projet, ceci afin de pouvoir, le cas échéant, réévaluer la pertinence de notre participation à cette association et au financement de ses travaux.

6. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Assainissement du bruit routier

Par courrier du 5 septembre 2018, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a informé la Municipalité de l'approbation par le Conseil d'Etat de l'étude d'assainissement du bruit routier du 22 août 2018.

Dix mesures de protection contre le bruit ont été retenues : cinq d'entre elles concernent la pose de revêtement phono-absorbant et cinq autres, la mise en place d'éléments de modération du trafic et des vitesses de circulation.

Malgré la mise en place de ces mesures d'assainissement, les valeurs limites d'immission à l'horizon 2040 seront dépassées pour 74 bâtiments. Des décisions d'allègement de l'obligation d'assainir ont été accordées pour ces immeubles et feront l'objet d'une mise à l'enquête selon la Loi sur les Routes. Au préalable, la Municipalité prévoit d'organiser une séance d'information publique à l'intention des propriétaires.

Inscription de servitudes à la rue du Village

La procédure pour l'inscription au Registre foncier des servitudes découlant des travaux de réaménagement de la rue du Village est actuellement en cours et devrait être finalisée prochainement.

Mise en conformité des zones 30 km/h

Le projet de mise en conformité des zones 30 km/h, comprenant dix décrochements verticaux, a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique entre le 25 août et le 24 septembre 2018. Elle a donné lieu à des oppositions et une observation, actuellement en cours de traitement par la Municipalité.



Suivant la procédure de la Loi sur les Routes (Article 13, alinéas 3 et 4), un préavis municipal sera présenté au Conseil communal d'ici l'hiver afin d'obtenir formellement le permis de construire. Pour rappel, le financement de ces aménagements est d'ores et déjà assuré via le Préavis 28-2007 – Mise en place de zones 30 km/h à l'intérieur de la localité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBON)

Convention avec la Commune de Morrens pour fourniture de prestations d'ASP

La Municipalité a conclu avec la Commune de Morrens une convention régissant la fourniture d'un service d'assistant de sécurité publique (ASP) ou préposé RLVCRA au 1er septembre 2018. Cet accord prévoit la mise à disposition de notre ASP à raison de deux heures par semaine, essentiellement pour des tâches de contrôle du stationnement sur le territoire morrenais. La Commune de Morrens versera en contrepartie à notre Commune un forfait annuel comprenant les coûts salariaux du collaborateur, ainsi qu'une participation aux frais administratifs, d'équipement et de déplacement. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, mais au minimum deux ans, puis résiliable avec un préavis de 12 mois.